



Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 05/04/2022 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents :

- Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE (arrivé à 19h55), Alain PEYROU, Simone SALAT.
- Delphine QUILLET, secrétaire de mairie.

Excusé : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h35

Alain PEYROU procède à la lecture des annotations portées sur le pouvoir qui lui a été remis par Serge POTEL (remarques portant sur un candidat aux Présidentielles auquel Mme le Maire aurait pu donner son parrainage et prévisions sur l'avenir « politique » de Mme le Maire).

Serge POTEL a donné un « bon pour pouvoir » à Alain PEYROU pour les votes du présent conseil municipal.

Avant de commencer le déroulé de l'ordre du jour, Mme le Maire propose de rajouter :

- un point 3bis portant sur la réfection de la voirie communale,
- un point 3ter portant sur un projet Street Art à l'école.

Les membres présents ou représentés donnent leur accord à l'unanimité.

1. Informations générales

a) Départ à la retraite de Martine TROUPEL :

Le 01/03/2022, Martine TROUPEL a informé Madame le Maire de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/09/2022. La commission « Personnel » se réunira prochainement afin d'organiser au mieux ce départ et étudier les possibilités de remplacement.

b) Scrutin présidentiel :

- La répartition des rôles et le planning prévisionnel pour les journées du 10 et 24/04/2022 sont projetés en séance. Chacun confirme sa disponibilité aux horaires mentionnés. Il est par ailleurs demandé aux 3 personnes faisant l'ouverture d'être également présents un peu avant 19h00 pour la clôture.
- La question se pose ensuite sur le lieu du scrutin : soit à la mairie, soit à la salle polyvalente. Mme le Maire liste les avantages et inconvénients des deux options. La commune compte 425 électeurs. Après échanges, il est convenu d'organiser le scrutin à la mairie (8 pour la mairie / 5 pour la salle polyvalente).
- Concernant le protocole sanitaire, les plexiglass seront installés, du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée, ainsi que des masques pour ceux qui auraient oublié. La mairie sera aérée régulièrement. Un message sera diffusé sur le site Facebook afin d'encourager chaque votant à venir avec son stylo.

c) Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves du collège de Laroquebrou :

La Présidente de l'APE du collège de Laroquebrou a sollicité la mairie à plusieurs reprises afin de bénéficier d'une subvention. Vérification faite, la commune de Lacapelle-Viescamp n'a jusqu'à présent jamais versé de subvention à l'APE du collège de Laroquebrou.

Parce qu'il s'agit du collège de secteur ou collège du canton, Mme le Maire propose d'accorder une subvention de 150 € et précise que ce point sera revu tous les ans.

Pour l'année 2021 – 2022, 11 enfants de la commune sont scolarisés au collège de Laroquebrou.

Vote :	Délibération DE_2022_19 : Autoriser Mme le Maire à verser une subvention de 150 € à l'APE du collège de Laroquebrou pour l'année 2022		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 <i>(Jean-Paul TROUPEL)</i>

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11/02/2022

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 18/03/2022)

Vote :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Le **compte rendu du 11/02/2022** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.**

3. Travaux : Enfouissement des réseaux de Verniols

(cf. documents transmis à l'ensemble des conseillers le 01/04/2022)

Mme le Maire explique qu'en 2019, une étude pour l'enfouissement des réseaux secs à Verniols a été demandée au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC).

L'étude complète a été réceptionnée par la mairie en 2021.

Le coût total du projet s'élève à 105 700 € HT et se répartit comme suit :

- Renforcement Basse Tension : 75 200 € HT
- Eclairage public : 13 900 € HT
- Enfouissement du réseau téléphonique : 16 600 € HT

Les travaux pourraient être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) début 2023, sous condition que la délibération soit prise maintenant afin que le SDEC puisse l'inscrire dans sa programmation.

Le SDEC prendrait en charge la totalité du renforcement Basse Tension.

Le reste à charge pour la mairie serait de 50% pour l'éclairage public et l'enfouissement du réseau téléphonique, soit un total de 15 250 € HT à verser en deux fois en 2023 :

- 1^{er} versement à la commande des travaux ⇒ 3 475 € + 4 150 € = 7 625 €
- 2^{ème} versement au décompte des travaux ⇒ 3 475 € + 4 150 € = 7 625 €

Ces fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Ces éléments seront pris en compte pour l'élaboration du budget 2023.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 6 ou 7 mois.

Pour répondre aux questions de conseillers, Mme le Maire confirme que la fibre optique pourra passer dans les réseaux secs enfouis. Mme le Maire et Jean-Paul TROUPEL ont informé la CABA des travaux prévus afin que la CABA puisse potentiellement mener en parallèle la rénovation de l'assainissement, des conduites d'eau et du pluvial.

Vote :	Délibérations DE_2022_15 et 16 : Autoriser Mme le Maire à accepter les travaux « Enfouissement des réseaux secs » à Verniols et à verser le fonds de concours		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
	<i>Habitant à Verniols, Caroline BARRAL-AURATUS a été exclue du vote.</i>		

3bis. Travaux : Réfection voirie

(cf. documents transmis à l'ensemble des conseillers le 01/04/2022)

Mme le Maire indique que le Fonds Cantal Solidaire (FCS) peut permettre de subventionner pour partie la réfection de la voirie. La date limite de dépôt des demandes, pour la période 2022-2024, était fixée au 31/03/2022.

En 2021, la priorité a été donnée à la réfection de la portion endommagée de la route de Laveissière.

Afin de déterminer la suite des travaux, Mme le Maire a ressorti le diagnostic élaboré en 2016 par Cantal Ingénierie & Territoire (CIT). Elle a par ailleurs sollicité des devis auprès de l'entreprise COLAS.

Au vu de ces éléments et de ceux évoqués précédemment concernant l'enfouissement des réseaux secs à Verniols, la programmation suivante a été mentionnée dans le dossier déposé au titre du FCS :

- Année 2022 : Réfection de la route de la Vielle
Montant estimé des travaux : 27 702,50 € HT
Subvention FCS 1^{ère} tranche : 50 % / Fonds propres : 50 %
- Année 2023 : Réfection de la route de Verniols (dans la continuité des travaux du SDEC)
Montant estimé des travaux : 44 660 € HT
Subvention FCS 2^{ème} tranche : 30 % / DETR : 40% / Fonds propres : 30 %
- Année 2024 : Réfection d'autres portions identifiées comme étant fortement endommagées (route du Pont à hauteur de 5 620 € HT + autres routes restant à préciser)
Montant estimé des travaux : 45 000 € HT
Subvention FCS 3^{ème} tranche : 30 % / DETR : 40% / Fonds propres : 30 %

soit un montant total de 117 362,50 € sur trois ans.

Vote :

Délibération DE_2022_17 : Autoriser Mme le Maire à solliciter la subvention Fonds Cantal Solidaire pour les travaux 2022-2024 de réfection de la voirie		
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
<i>Habitant respectivement à la Vielle, à Verniols et au Pont, Simone SALAT, Caroline BARRAL-AURATUS et Mme le Maire ont été exclues du vote.</i>		

Jérémy LABRUNIE demande si une réfection de la route de la Planche est envisagée. Mme le Maire et Jean-Paul TROUPEL expliquent qu'il n'est plus possible de demander des subventions pour cette route : par le passé, une demande de DETR avait été faite mais cette subvention n'a finalement pas été utilisée, la priorité ayant été donnée aux travaux du bourg.

Antoine GENCE demande si, dans un souci de cohérence, il ne serait pas possible de prévoir la réfection de la voirie de la Frescaldie en même temps que celle de la Vielle ou dans la continuité.

Caroline BARRAL-AURATUS fait remarquer que le virage en épingle à cheveux en descendant aux Fontanelles est également très abimé et se dégrade rapidement.

3ter. Travaux : Fresque de l'école

Mme le Maire et Aurore LEFEBVRE présentent le projet culturel visant à agrémenter le mur situé à l'arrière de la salle polyvalente (façade est) en faisant participer les enfants de l'école.

Des devis avaient déjà été faits sur le précédent mandat.

D'autres devis ont été demandés et la proposition suivante a retenu leur attention.

Vincent PIETRI de l'association 10^{ème} art (street art) propose un atelier de « Médiation artistique » qui se ferait sur plusieurs demi-journées avec les enfants pendant le temps scolaire et le temps périscolaire (TAP).

Vincent PIETRI aurait également souhaité faire une « Performance » (réalisation d'une fresque par un artiste de street art) : le mur retenu serait le pignon de la façade sud de l'école.

La CABA a annoncé vouloir accompagner les mairies qui accepteraient de faire de la « Performance » à hauteur de 80 % pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Les tarifs proposés sont de :

- 4 800 € pour l'atelier de « Médiation »,
- 5 400 € pour la « Performance » avec un reste à charge de 1 080 € suite à la subvention CABA,

soit un coût total de 5 880 € pour la commune.

Ce projet, surprenant de prime abord, permettrait d'apporter une curiosité artistique dans la commune.

Cela pourrait être intéressant dans le cadre du sentier autour du lac dont le bourg de Lacapelle-Viescamp constituera un des points de départ.

Il sera bien sûr demandé d'avoir des échanges et un droit de regard sur l'œuvre en amont de sa réalisation.

Vote :

Délibération DE_2022_18 : Autoriser Mme le Maire à engager ce projet de street art sur 2022 (atelier de médiation avec les enfants et fresque artistique)		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

4. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

(cf. documents transmis à l'ensemble des conseillers le 01/04/2022)

Mme le Maire indique que l'élaboration du Budget Primitif 2022 s'est faite avec un taux d'imposition constant par rapport à 2021 et 2020. Compte tenu du contexte actuel, elle propose en effet de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB). Ceux-ci avaient déjà été revus à la hausse en 2020 et définis comme suit :

- Taxe foncière sur la propriété bâtie : 46,92
- Taxe foncière sur la propriété non bâtie : 63,67

Vote :

Délibération DE_2022_20 : Maintien des taux TFB et TFBN à l'identique		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Mme le Maire précise par contre que les bases d'imposition évoluent tous les ans. Les valeurs locatives sont déterminées par l'administration fiscale.

En tant que vice-présidente de la CABA, Mme le Maire indique par ailleurs que, ce jeudi 07/04/2022, une taxe supplémentaire de 2 % devrait être votée en bureau communautaire. Les compétences de la CABA ont évolué avec le transfert des compétences GEMAPI (eau des ruisseaux) et GEPU (pluvial urbain). Deux solutions se présentaient pour compenser le surcoût pour la CABA : soit un versement direct des communes à la CABA (estimé à environ 15 000 € pour les communes de la taille de Lacapelle-Viescamp), soit la mise en place d'une taxe supplémentaire.

Les Maires ont unanimement indiqué qu'il n'est pas possible de diminuer le budget des communes, ce qui explique que le choix se soit finalement porté sur la mise en place d'une taxe supplémentaire.

Pour contrebalancer ces propos, Mme le Maire indique que, cette année, un fonds d'investissement CABA a été mis en place pour aider les communes sur des projets structurants. La condition est que les communes investissent à minima à hauteur du même montant. Pour les communes de la taille de Lacapelle-Viescamp, le montant de l'aide serait de 40 000 € à utiliser en une ou plusieurs fois d'ici la fin du mandat.

Remarque : Les travaux de voirie ou de réfection du cimetière ne peuvent pas rentrer dans ce cadre car ils ne sont pas considérés comme structurants.

5. Vote du Budget Primitif 2022

(cf. documents transmis à l'ensemble des conseillers le 01/04/2022)

Le projet complet de Budget Primitif 2022 a été construit :

- en examinant, compte par compte, le réalisé 2021 et, si besoin, le réalisé des années antérieures,
- en tenant compte des évolutions ou montants d'ores et déjà connus,
- en se fixant pour objectif de maîtriser et contenir les dépenses de fonctionnement,
- en intégrant les gros projets d'investissement votés lors des précédents conseils municipaux,
- en prenant en compte d'autres orientations évoquées depuis le début du mandat (voirie, chemins, etc.).

Mme le Maire, Delphine QUILLET (secrétaire de mairie) et Annelise MICHEL-GAGNAIRE ont rencontré Mme TRIGUEL (Trésorerie Aurillac Banlieue) le 25/03/2022.

La commission « Finances / Budget » s'est réunie le 29/03/2022 : toutes les lignes de compte ont été passées en revue individuellement.

Les principales évolutions prises en compte au niveau des dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- accroissement important du coût de l'énergie (gaz et électricité),
- augmentation du budget alloué aux dépenses alimentaires (loi EGalim : circuit court / agriculture biologique),
- maintien des dépenses d'entretien à un coût élevé du fait des contraintes sanitaires liées à la COVID,
- prise en compte du coût prévisionnel de la stérilisation des chats errants,
- légère diminution des charges de personnel (départs à la retraite de Martine TROUPEL et, potentiellement, de Rovine RENARD).

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget 2022 sont détaillées ci-après :

- travaux de la base multi-accueil et mise aux normes Ad'AP : 154 695 € (subventionnement Fonds Cantal Innovation / District de Foot / DETR),
- réfection de la voirie : 33 380 € (subventionnement Fonds Cantal Solidaire),
- rénovation des équipements au camping du Puech des Ouilhes : 32 000 € (subventionnement DETR),
- création d'une fresque avec les enfants de l'école : 10 200 € (subventionnement CABA),
- acquisition de l'assise de chemins de randonnée : 10 000 €,
- mur de soutènement d'un commun à la Frescaldie : 3 380 €,
- création de caniveaux sur la voirie communale à Martal et Pierre Pose : 3 620 €,
- travaux du SDEC (Lacamp / Lagarrigue et luminaire à Laguinie) : 3 000 €,
- habillage de quelques containers poubelle : 3 000 €,
- installation de panneaux d'affichage sur les points de tri sélectif : 3 000 €.

En sus des subventions sollicitées et pour partie d'ores et déjà accordées, un emprunt de 100 000 € a été prévu afin d'équilibrer le budget. Un virement de 13 103,72 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte DF 023 et compte RI 021) permet de présenter un budget primitif équilibré :

Budget Primitif 2022

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	70 033,20			12 441,72	70 033,20	12 441,72
Opérations exercice	321 389,00	395 518,72	447 881,72	435 440,00	769 270,72	830 958,72
Total	391 422,20	395 518,72	447 881,72	447 881,72	839 303,92	843 400,44
Résultat de clôture		4 096,52	0,00			4 096,52
Restes à réaliser					0,00	0,00
Total cumulé	0,00	4 096,52	0,00	0,00	0,00	4 096,52
Résultat définitif		4 096,52	0,00			4 096,52

Concernant le coût de l'énergie, Jérémy LABRUNIE demande si l'extinction des luminaires la nuit est envisageable. Les membres du groupe ayant travaillé sur les dépenses énergétiques indiquent que le coût serait trop important car il y aurait trop de points différents à équiper. Mme le Maire précise qu'en revanche, cette possibilité est à prévoir sur les prochains projets (exemple : enfouissement des réseaux secs à Verniols). Caroline BARRAL-AURATUS suggère d'éteindre certaines ampoules (exemple : une sur deux), de ne pas changer celles qui grillent ou de diminuer la luminosité. Patrick EVEILLARD précise que pour le moment la facturation est forfaitaire et que les actions précitées n'auraient donc pas d'effet au niveau financier.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal procède au vote :

Vote :

Délibération DE_2022_21 : Vote du Budget Primitif 2022		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

6. Modification des statuts de la CABA

(cf. documents transmis à l'ensemble des conseillers le 01/04/2022)

Ce sujet était à l'ordre du précédent Conseil Municipal mais, compte tenu de l'heure tardive, il avait été décidé de différer le vote de cette délibération.

Mme le Maire rappelle que la CABA a des champs d'intervention obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives. Les statuts de la CABA actuellement en vigueur datent de décembre 2019. Concernant l'une des compétences facultatives en matière d'enseignement, la CABA propose de supprimer la mention relative à l'école des Dinandiers, cet établissement ayant été déclassé. Il est également proposé d'ajouter deux nouvelles compétences facultatives en matière de santé et en matière de cohésion territoriale.

Cette actualisation des statuts communautaires a été validée par délibération du Conseil Communautaire de la CABA en date du 10/02/2022. Ce projet de statuts doit à présent être soumis à l'approbation de chaque Conseil Municipal des communes membres.

Vote :

Délibération DE_2022_22 : Adopter les statuts de la CABA tels que proposés et autoriser Mme le Maire à notifier cette délibération au Président de la CABA		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

7. Questions diverses

- **Marché estival** : Jérémy LABRUNIE demande si le marché estival va être reconduit selon les mêmes modalités. Mme le Maire indique que toutes les commissions vont être relancées dans les prochains jours, à présent que le budget est voté.

- **SIVU – Membres titulaires et suppléants** : Mme le Maire indique qu'une délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de modifier la répartition « titulaire / suppléant ». Jérémie LABRUNIE confirme ne pas disposer du temps nécessaire pour rester « titulaire ».

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 21 h 15.**